

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 52

Artikel: Bâle

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

A Winterthour avec l'association suisse pour le suffrage féminin

Quelque cent cinquante déléguées ont été accueillies fort gentiment, les 24 et 25 avril derniers, par la section de Winterthur et par sa jeune et dynamique présidente, Mme Tommer.

Seance administrative

Sous la présidence de Mme Ruckstuhl, la séance du samedi après-midi débuta par l'appel des sections, fort nombreuses. En effet, à part quelques cantons de Suisse centrale, l'Association compte des sections dans toute la Suisse.

Après l'adoption des rapports présidentiel, de gestion et des vérificatrices, on passe à un point crucial... la hausse de la cotisation. Jusqu'à présent, les sections versaient à la caisse centrale 1 fr. 50 par membre ; le comité centrale demande que cette contribution, fort modique il est vrai, soit élevée à 2 fr. Au cours de la discussion, les sections ont en loisir d'exprimer leurs propres difficultés, mais afin de ne pas priver la caisse centrale des ressources dont elle a besoin, les déléguées, à une forte majorité, admettent la hausse proposée, mais pour 1966.

Puis l'on passe à l'élection du comité qui va être élu pour une nouvelle période de trois ans. Mmes Allemann, Kammacher, Kennel, Keiser et Mages n'acceptent pas une réélection. En plus des membres sortants qui sont réélus, soit Mmes Agostini, Tessin ; Ducommun, Jura bernois ; Heinzelmann, Zurich ; Joye, Fribourg, et Ruckstuhl, Saint-Gall ; l'assemblée procéda à l'élection de trois nouveaux membres : Mmes Martha Costeli, Berne ; Gertrud Henz Örlü, Arau ; et Villard-Traber, Bâle. Le comité est donc dorénavant composé de neuf membres. Ensuite Mme Ruckstuhl est réélue présidente. Le soir, au Casino, une grande séance publique a réuni une très nombreuses assistance dans laquelle on remarquait de nombreux messieurs, parmi lesquels MM. E. Richner, député au Grand Conseil, rédacteur de la « Neue Zürcher Zeitung », Zurich ; A. Lusser, conseiller aux Etats, représentant de la Suisse au Conseil de l'Europe, Zoug ; Arthur Schmid, conseiller national et conseiller d'Etat, Oberentfelden (Argovie) ; W. Vontobel, conseiller national, Zurich-Oerlikon, Leo Schmid, conseiller communal, Winterthour, rédacteur du « Landbote ».

QUESTIONS

Cinq importantes questions ont été posées :

- Pour obtenir les droits politiques, croyez-vous, ainsi qu'on nous l'a souvent recommandé, que la meilleure méthode consistait à aller de bas en haut, c'est-à-dire à commencer d'abord dans les communes, en introduisant le vote facultatif, par exemple, et que cette manière de procéder serait la plus rapide ?
- Ne serait-ce pas le moment d'essayer d'obtenir les droits politiques au moins sur le plan cantonal et cela à la suite des cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève qui les ont déjà introduits ?
- Le Statut du Conseil de l'Europe n'oblige-t-il pas, en fait :
 - le Conseil fédéral
 - l'Assemblée fédérale
 à développer les droits politiques des femmes ? Si la réponse est affirmative, quelle serait la meilleure manière de se conformer à cette obligation ?
- L'octroi aux femmes des droits politiques est-il inscrit au programme de votre parti ?
- Que pouvons-nous faire — et, cette fois-ci, il s'agit des femmes — pour faire avancer notre cause ?

La journée de dimanche

Les délibérations des déléguées reprirent en séance privée le dimanche matin dès 9 h. et furent conduites par Mme Joye, de Fribourg, élue présidente de séance sur proposition de la section du Tessin, afin de laisser plus de liberté à la présidente pour participer plus des débats.

L'ordre du jour de cette séance permit un intéressant échange de vues, révéla l'impatience de certains cantons romands de voir un jour s'aboutir une des motions qui dorment dans les tiroirs de sept cantons de Suisse allemande. En fin de séance, les déléguées votèrent la résolution suivante :

Reunies en assemblée des déléguées à Winterthour, l'Association suisse pour le suffrage féminin prend connaissance avec satisfaction du recours de 564 électrices de Genève auprès

du Conseil fédéral contre le refus opposé par les autorités genevoises de les inscrire sur les listes électorales fédérales.

A l'appui de leur recours, ces citoyennes invoquent tout particulièrement, d'une part, l'article 74 de la Constitution fédérale, lequel dicte que tout Suisse qui n'est point exclu du droit de citoyen actif par la législation du canton dans lequel il a son domicile, a droit de prendre part aux élections et aux votations, d'autre part, sur l'article 41 de la Constitution genevoise qui prescrit que les citoyens, sans distinction de sexe, ont l'exercice des droits politiques.

En présence de ces dispositions constitutionnelles, les déléguées expriment l'espérance que le Conseil fédéral rendra une décision positive.

Une fois de plus, les déléguées firent remarquer qu'une votation fédérale qui les concerne particulièrement a lieu sans qu'elles puissent y prendre part. En effet, la politique du droit n'intéresse pas que les producteurs, mais touche toutes les maîtresses de maison.

Après ces séances bien remplies, les déléguées se retrouvèrent pour un léger repas au restaurant du Casino avant de s'en aller visiter la magnifique Galerie Reinhart.

C. C.

Avec les concitoyennes vaudoises

A la Landsgemeinde de Glaris

C'est sous un ciel glorieux que le Landmann prête serment sur le sabre de la Landsgemeinde, dimanche 2 mai, ouvrant ainsi la manifestation avec ce cérémonial séculaire que les Glaronnais considèrent, non sans raison, comme une tradition sacrée.

La délégation des concitoyennes vaudoises — en majorité bellérines — arriva le veille sur les lieux pour donner à leurs sœurs de Glaris une preuve de solidarité dans leurs efforts pour obtenir le droit de vote, était aux fenêtres de l'« Ochsens », à l'heure fixée, jouissant pleinement tant de l'animation générale que du chaud soleil inespéré.

Des historiens qualifiés ont décrit le pittoresque et l'originalité de la Landsgemeinde. Ceci n'est pourtant qu'un aspect secondaire de cette manifestation ; en effet, on ne dira jamais assez l'impression de solennité, de grandeur et de dignité qui se dégage de cette assemblée où chacun est conscient d'accomplir un acte civique et l'on se sent rempli d'un respect ému envers une forme de gouvernement qui a fait ses preuves bien avant que l'on ait parlé de la Confédération helvétique telle que nous la connaissons. Et l'on se sent très près de ces vieux Suisses et on est fier d'être des leurs !

Tout yeux, tout oreille, nos concitoyennes ont assisté au déroulement parfaitement ordonné de cette gigantesque séance. Parmi les vingt et un objets de l'ordre du jour figuraient, outre les élections qui sont la partie la plus spectaculaire de l'assemblée, l'octroi d'un crédit de 47 000 000 fr. à l'Hôpital cantonal et d'un autre crédit de 8 000 000 fr. pour la construction et l'entretien des routes. Tout ceci, présenté par le magistrat d'élite qu'est le Landammann Feusi, s'est déroulé dans le calme et même avec humour. Et pour ajouter à la beauté du décor naturel, descendaient sans cesse des pointes lourdement enneigées du Glärnisch et du Wiggis, des avalanches poudreuses cascadiant à souhait. Peu d'Etats offrent à leurs visiteurs avides de leçons de civisme, autant d'avantages à la fois !

BONNE VOLONTÉ...
MAIS RESPECT DES TRADITIONS

Côté suffrage féminin, disons qu'en hommes avisés, les Glaronnais ont pris les devants avec une certaine finesse. En effet, saint Fribolin lui-même a dû trembler sous son auréole à l'idée que des femmes (sacrifice impensable),

Requête au CONSEIL FÉDÉRAL concernant LA POLLUTION DE L'AIR

L'Alliance des sociétés féminines suisses a adressé une requête aux autorités fédérales leur demandant d'établir les bases juridiques nécessaires à une lutte efficace contre la pollution de l'air. Cette requête est appuyée par quarante-cinq associations féminines suisses.

*Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,*

La Conférence européenne sur la pollution de l'air, tenue à Strasbourg, en juin-juillet 1964, ayant, une fois de plus, constaté que la pollution de l'air représente actuellement un sérieux danger pour la santé, la Commission d'hygiène publique de l'Alliance des sociétés féminines suisses vous prie instamment d'établir bientôt les bases juridiques pour une lutte efficace contre ce fléau afin que non seulement le contrôle des installations industrielles, raffineries, usines thermiques, etc., soit assuré, mais que d'autres mesures immédiates puissent être prises, par exemple l'emploi obligatoire de brûleurs pour les gaz d'échappement des automobiles (ainsi que cela se fait en Californie), ou le contrôle sévère des chauffages au mazout, souvent mal réglés, des immeubles d'habitation.

En raison de l'inquiétante augmentation de la pollution de l'air, nous vous serions reconnaissantes d'accorder une attention particulière à ce grave problème.

Alliance de sociétés féminines suisses

Jour anniversaire de l'Europe

Etre européen, qu'est-ce que cela signifie ?

Géographiquement parlant la Suisse appartient à l'Europe. Depuis son entrée dans le Conseil de l'Europe, on pourrait imaginer qu'elle est encore plus européenne qu'avant. Voyons de près ce qu'il en est, en ce 5 mai, qui est le jour anniversaire de la fondation du Conseil de l'Europe qui date de 1949. A ce moment-là, dix Etats signent son statut. Aujourd'hui, il y en a dix-sept, dont la Suisse. Ce statut, dans son préambule, déclare que la liberté personnelle et politique, le règne de la justice sont les fondements inébranlables d'une véritable démocratie. Comme moyen d'atteindre à ce noble but, elle propose que des accords communs soient passés entre les Etats. Un de ces accords, qui est peut-être le plus important, entre en vigueur le 3 septembre 1953 : c'est la Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, convention qui devrait être signée par les Etats membres dès leur entrée dans le Conseil de l'Europe. Il est bien évident que seules les nations qui ont réellement accordé ces droits à leurs ressortissants se trouvent en mesure de signer cette charte. Or la Suisse a refusé, jusqu'à présent, d'accorder les droits politiques aux Suisses. Le fait que les trois cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève permettent aux femmes de voter à l'échelon cantonal ne saurait suffire.

Peut-être qu'en ce jour anniversaire de l'Europe, certains Suisses comprendront que l'octroi aux Suisses des droits politiques serait conforme tant à l'esprit de ce siècle qu'à leur qualité d'Européen...

Si lorsque la majorité des citoyens suisses aura compris qu'il est injuste de refuser aux femmes ce privilège, alors la Suisse pourra se permettre de signer la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et c'est à ce moment-là seulement qu'elle deviendra une authentique démocratie.

Deux nouvelles vaudoises

Saint-Loup : 4 nouvelles diaconesses

Dans sa dernière réunion, le conseil général de l'Institut des diaconesses de Saint-Loup a admis à la consécration quatre diaconesses qui, après sept à huit ans de noviciat, ont demandé à intégrer dans la communauté. La cérémonie de consécration aura lieu le 16 juin, à Saint-Loup.

D'autre part, le conseil général a décidé la construction d'une nouvelle école d'infirmières pour recevoir et former, à Saint-Loup, un plus grand nombre d'élèves.

A la prison de Rolle

Pour remplacer Sœur Berthe Mayor, appelée à diriger la formation des diaconesses, à Saint-Loup, le conseil général de cette institution a désigné Sœur Jocelyne Gauvinière, à la direction de la prison pour femmes de Rolle.

Sœur Jocelyne, originaire de Sassel, est éducatrice spécialisée, diplômée du Centre de formation d'éducateurs de Lausanne. Elle a exercé jusqu'à maintenant son ministère à l'Institut de la Pommière, à Genève, et prendra ses nouvelles fonctions le 1er juin.

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER
OPTICIEN DIPLOMÉ
MAITRISE FÉDÉRALE
RUE DU MT-BLANC 8

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Tél. 25 35 66

GENÈVE

Confections soignées
pour enfants

Marie-Madeleine Jaeger

Esthéticienne
Spécialiste du massage manuel
Prix modérés

Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80

Ecole pédagogique privée FLORIANA
LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- PRÉPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous